

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») sont applicables à la vente de produits, services et prestations offertes par DEL La Distribution Electronique et DEL Design Engineering Laboratory, spécialisée dans l'ingénierie (ensemble dénommées le « Vendeur »). Elles sont réputées connues et acceptées par l'Acheteur. Toute commande implique de la part de ce dernier l'acceptation pure et simple desdites conditions. Conformément aux dispositions des articles L.441-6 et suivants du Code de commerce, hormis les conditions particulières négociées entre les parties et expressément approuvées par écrit par une personne habilitée du Vendeur et de l'Acheteur, aucune clause contraire ou modification des CGV ne peut être opposée au Vendeur.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

PRIX

Toute commande de l'Acheteur doit rappeler la référence tarifaire du Vendeur au jour de la commande. Les prix s'entendent hors taxes, port, emballage et assurance en sus. Ils sont établis en fonction des conditions économiques générales du marché au jour de l'offre, et pourront être modifiés en fonction de l'évolution de ces conditions, comme notamment les variations du coût des matières premières. Les offres de prix annoncés des prestations intellectuelles sont susceptibles d'être révisées à tout moment quand des opérations supplémentaires ou différentes n'ont pas été identifiées par l'Acheteur et doivent être effectuées par le Vendeur.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont indicatifs et fonction des possibilités d'approvisionnement (sauf produits en stock) et de transport du Vendeur. Les dépassements de délais ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts. L'Acheteur aura toutefois la possibilité d'annuler sa commande, passé de 30 jours le délai indiqué.

COMMANDES

Toute commande n'est réputée acceptée qu'après confirmation écrite du Vendeur ou l'expédition des produits commandés, cette dernière valant acceptation tacite. Toute modification postérieure, en ce compris l'annulation de commande, est subordonnée à l'accord préalable et écrit du Vendeur. Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne pourra être cédé sans l'accord du Vendeur. Dans l'hypothèse d'un montant de commande dépassant le montant de couverture de son assurance-crédit, le Vendeur se réserve le droit de n'effectuer la livraison qu'à hauteur du montant de l'assurance-crédit ou d'exiger un paiement anticipé.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le délai de règlement des sommes dues au Vendeur ne peut dépasser soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Tout défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate des sommes dues, même se rapportant à d'autres commandes, et donnera lieu à des pénalités exigibles à partir du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, d'un montant égal à cinq fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre la livraison de toute commande en cours sans préavis. L'Acheteur supportera également, en sus, tous les frais engagés par le Vendeur pour le recouvrement des sommes dues et versera au Vendeur une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 100€. Le Vendeur offre un escompte de 1 % pour paiement comptant.



EXPEDITION ET RECEPTION

Les marchandises sont livrées par l'intermédiaire de sociétés de transport en fonction de leurs disponibilités. Il appartient à l'Acheteur, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toute constatation nécessaire et de confirmer ses réserves auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception de la marchandise. La marchandise est sous la responsabilité du Vendeur jusqu'à son déchargement chez l'acheteur, lorsque se produit le transfert des risques. Les prestations intellectuelles seront considérées comme étant valablement communiquées à l'Acheteur lorsqu'elles sont délivrées par tout moyen de communication usuel, notamment courrier postal ou électronique, fax, support informatique (clé USB etc.). Les commandes ayant fait l'objet d'un bon de commande ne peuvent être annulées ou retournées sans acceptation préalable et écrite du Vendeur. Les réclamations sur le document de recette, les vices apparents ou la non-conformité de marchandises doivent être formulées par écrit au vendeur dans les sept (7) jours de la réception. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification de ces vices ou non-conformité. L'Acheteur devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou non-conformité. Le transport retour de marchandises et les risques associés sont à la charge de l'Acheteur sauf stipulation du vendeur et entraînera soit l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, soit le remplacement du produit, soit le remboursement des sommes versées mais ne pourra donner lieu à dommages et intérêt.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques des produits sont communiquées par le Vendeur à la demande de l'Acheteur et correspondront à celles communiquées par les fournisseurs du Vendeur dans leurs documentations officielles. Toute commande qui désigne une référence du vendeur ou d'un de ses fournisseurs implique l'acceptation des caractéristiques du produit par l'Acheteur telle que définie par le vendeur ou son fournisseur et la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée de ce fait, quel que soit le libellé de la commande. Le Vendeur peut fabriquer ou transformer des produits sur plan et recommandations de l'Acheteur exclusivement. Le Vendeur se réserve le droit d'apporter toutes modifications dans sa gamme de produits et services, y compris celui de supprimer la commercialisation de produits et services ou de famille de produits et services. Il appartient à l'Acheteur de se renseigner quant à la disponibilité du produit ou des services qu'il a choisi ou si celui-ci est proposé par le Vendeur, d'en confirmer formellement la validation.

SUPPORT TECHNIQUE

L'Acheteur communique au Vendeur l'utilisation finale des produits et services qu'il commande afin qu'il puisse confirmer sa capacité à honorer le contrat ou à le refuser. Le service de support technique est limité à la présentation des caractéristiques d'un produit ou d'un service, et ne comporte aucune garantie de fonctionnement ou de spécifications dans l'environnement de l'Acheteur et/ou de ses clients. Toute garantie d'un quelconque produit ou service à répondre à l'usage auquel il est destiné est exclue, l'Acheteur restant seul responsable de la conception, de l'installation, intégration et/ou assemblage du produit ou service.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Vendeur demeure propriétaire des prestations intellectuelles fournies jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le Vendeur conserve l'intégralité de la propriété intellectuelle des prestations objet de la commande. L'Acheteur s'interdit toute cession, reproduction, adaptation, ou modification et, en général, tout détournement physique ou intellectuel de la prestation sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du Vendeur.

CONFIDENTIALITE

L'Acheteur s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant le Vendeur, de quelque nature qu'ils soient, auxquels il aurait pu avoir accès au cours de l'exécution de toute transaction ou prestation. Le Vendeur se réserve le droit de faire état de sa relation commerciale avec l'Acheteur à moins qu'il ne s'y oppose formellement.



GARANTIE ET RESPONSABILITE

Le Vendeur garantit ses clients contre d'éventuels vices-cachés des produits vendus conformément à l'article 1641 du Code civil. Le Vendeur garantit que les produits vendus sont conformes aux spécifications techniques fournies avec le produit par le fabricant. Il appartient à l'Acheteur de s'assurer que leur utilisation est conforme à celle à laquelle ils sont destinés. Le Vendeur ne prend en charge que le remplacement du produit défectueux en cas de dommages éventuels résultant de défauts, vices ou avaries de matériaux et pièces fournis par l'Acheteur pour réaliser sa commande. Le Vendeur n'étant pas concepteur des cartes et systèmes qui lui sont donnés à réaliser par ses clients, ni des logiciels éventuellement associés à ceux-ci, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages résultant, directement ou indirectement, desdites cartes, systèmes et logiciels et/ou de leur dysfonctionnement. Le Vendeur garantit néanmoins le Client, contre tout défaut de conformité des prestations intellectuelles rendues et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant une durée de 7 (sept) jours à compter de leur fourniture au Client, sauf disposition légale contraire. Le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 24 (vingt-quatre) heures à compter de leur découverte. Le Vendeur rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, uniquement dans le cadre de la prestation, les services jugés défectueux en effectuant les corrections nécessaires. En toute hypothèse, la garantie du Vendeur est limitée au montant HT facturé pour la fourniture de la prestation et payé par le Client. La responsabilité du Vendeur ne couvre pas les autres dommages résultant de défauts, vices ou avaries provenant de composants défectueux et toute responsabilité du vendeur est exclue pour tout autre dommage et est en tout état de cause limitée à la valeur du produit commandé. Le Vendeur est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la fourniture de prestations de services et n'est responsable que des dommages qui lui sont directement et exclusivement imputables.

FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne sera pas responsable et ne sera pas réputé avoir manqué à ses obligations en cas d'inexécution de la totalité ou d'une partie de celles-ci, si ce manquement est dû à un cas de force majeure. Les critères de la force majeure sont ceux retenus par la Cour de Cassation.

RESERVE DE PROPRIETE

Le Vendeur se réserve la propriété des marchandises vendues à l'Acheteur jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement à l'échéance convenue, le Vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au Vendeur et les sommes déjà versées lui seront acquises en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'Acheteur. Le Vendeur pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession de l'acheteur, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits du Vendeur soit toujours possible. Les marchandises resteront la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'Acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle au transporteur, le transfert de possession entraînant celui des risques.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les relations commerciales entre l'Acheteur et le Vendeur sont soumises au droit français et l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est exclue.

Pour tout litige, qu'il soit relatif à la validité, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du contrat, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Versailles.

